Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260605-2026_052-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 Juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 11/06/2026
Et Publication ou notification du : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 1er juin 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M BARRE Emmanuel, Mme BERTHIER Karen, Mme BRUNARD Chrystèle, M DANION Dominique, Mme DELEPIERRE Sokun-Théavy, M DUHEN Eric, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GOUSSAIN Marie-Rose, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LEGENDRE Jérôme, M MENOU Alain, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle BRUNARD

N°2026/052 – *ASSOCIATIONS HORS COMMUNE* – SUBVENTION ANNÉE 2026

Suite au point précédent sur les subventions versées aux associations communales, la commune a reçu des demandes de subventions de la part de 4 associations extérieures.

La première demande reçue par courrier le 23 janvier 2026 concerne **l'association des Amis de Bel Air** située à Val d'Anast. L'association sollicite une bienveillance sur l'obtention de subventions pour les résidents de l'EHPAD de Maure de Bretagne originaires des Brulais.

La participation annuelle, d'un montant de 40€, **a pour but d'améliorer le quotidien des aînés à travers différentes animations et acquisitions de matériels adaptés.**

En janvier 2026, le nombre de résidents originaire de la commune est de 3, à savoir Madame Colette GUILLONET, Monsieur Michel BAZIRE (décédé le 25 janvier 2026) et Madame Marie RACAPÉ (rapprochement familial avec sa fille Catherine RACAPÉ). Par conséquent, **la subvention à verser serait de 80€** si on ne prend pas en compte Monsieur Michel BAZIRE.

La deuxième demande a été reçue par mail le 17 mars 2026 de la part de **l'association l'Outil en main** située à Val d'Anast. Un enfant de la commune participe aux ateliers de l'association, **l'association demande comme les années passées donc une subvention qui les aiderait à poursuivre leur démarche.**

Autour d'une équipe d'une vingtaine de bénévoles, l'association l'Outil en main est présente sur toute la France. **Elle accueil des enfants de 9 à 14 ans afin de les faire découvrir des métiers** (couture, cuisine, décoration, gravure sur verre, art floral, mécanique auto et cycles, menuiserie, plomberie, pyrogravure, ...).

L'enjeu est double puisque :

- Les enfants découvrent des métiers techniques et côtoient une autre génération
- Les adultes-retraités encadrent et bénéficient de ce contact intergénérationnel.

Il n'y a pas de montant indiqué dans le courrier mais il est proposé un **montant de 100,00€** pour la subvention comme en 2023, 2024 et 2025.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260605-2026_052-DE

L'association Sauvegarde Environnement Et Patrimoines Bretons (SEEP) dont le siège est à la mairie de Comblessac est concernée par la troisième demande à travers un courrier en date du 27 mai 2026.

Elle sollicite une subvention d'un montant de 150€. Le but de cette association est de défendre l'environnement et protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti, la qualité des paysages, des sites et du patrimoine des territoires.

Cette association a notamment lutté contre un projet d'éoliennes à Quelneuc porté par la société NEONEM qui a finalement informé le maire de Carentoir le 12 janvier dernier de son souhait de retirer le projet. Toutefois, une étude est en cours actuellement sur Carentoir en limite de Guer / Carentoir.

Les trois dernières années, la commune avait accordé une subvention d'un **montant de 100€.** Il est proposé de verser une subvention du même montant que les années passées.

La quatrième et dernière demande est faite par **l'association ADMR Val d'Anast et ses environs** située à Val d'Anast à travers un courrier en date du 2 avril 2026

Celle-ci nous a fait part ces deux dernières années du projet **d'achat et de rénovation du bâtiment située au 62, Rue de Guer à Val d'Anast**. Les objectifs de ce projet sont d'avoir une meilleure visibilité de l'association et d'améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

L'association, soutenue par la Fédération ADMR d'Ille-et-Vilaine, est désormais propriétaire de ce local, acheté pour un montant de 50 000,00€ à la mairie de Val d'Anast, somme à laquelle s'ajoute les frais notariés. L'acte de vente a été signé le 27 février 2026. La rénovation des futurs bureaux va pouvoir débuter en lien avec l'architecte choisi par l'association.

N'ayant pas pu bénéficier de subvention possible, dans le cadre du contrat de territoire, l'ADMR souhaite l'appui des communes pour ce projet. Par conséquent, **elle sollicite un soutien financier qu'elle a évalué cette année à un montant de 5 292,00€, correspondant à une partie des frais notariés ainsi qu'aux diagnostics obligatoires de parasitaires et amiantes.**

L'ADMR propose la formule de calcul suivante qui a été appliquée les années passées :

$$\frac{\text{Montant demandé x Nombre de personnes aidées sur la commune en 2025}}{\text{Nombre de personnes aidées sur le territoire en 2025}}$$

Montant de la demande de subvention = 5 292€

Nombre de personnes accompagnées sur le territoire : 283 personnes

Nombre de personnes accompagnées sur la commune de Les Brulais : 11 personnes

Soit (5 292€ x 11) / 285 = **205,70€**

Proposition de l'exécutif d'arrondir à 210€.

Une subvention d'un montant de 200,00€ a été attribué en 2025.

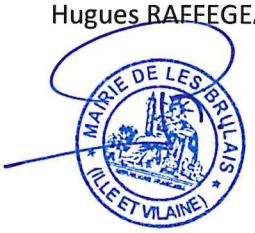
Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260605-2026_052-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 80,00€ à l'association des Amis de Bel Air située à Val d'Anast,
- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 100,00€ à l'association l'Outil en Main située à Val d'Anast,
- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 100€ à l'association SEEP **(**Sauvegarde Environnement Et Patrimoines Bretons) dont le siège est à Comblessac**,**
- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 210,00€ à l'ADMR de Val d'Anast et ses environs située à Val d'Anast,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de la commune pour l'année 2026, au compte 65748,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 11 juin 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU



Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260605-2026_052-DE